

Vous serez appelés à étudier des projets d'amendements aux lois régissant actuellement les chemins de fer nationaux du Canada, lesquels auront pour effet d'accroître l'autorité du gouvernement, en même temps que sa responsabilité envers le Parlement.

On se propose de charger un comité spécial de la Chambre des communes d'examiner l'état actuel de la radiodiffusion au Canada.

En vue de la réorganisation et du fusionnement des services de l'Etat, on a déjà pris des dispositions dont on attend un meilleur rendement et des économies qui s'imposent. Vous serez invités à examiner des mesures législatives destinées à les compléter.

Le nombre des ministres de la Couronne a été réduit de vingt et un à seize.

Vous serez appelés à étudier un projet de loi tendant à la création de postes de secrétaires parlementaires.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant à donner toute votre attention aux questions importantes dont vous serez saisis, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit objet ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

#### COMITES PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre), propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Casselman, Elliott, Mackenzie (Vancouver), Power et Woodsworth, soit chargé de confectionner et de remettre, avec toute la rapidité voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime du règlement 63.

(La motion est adoptée.)

#### COMMISSION DE REGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre de l'Intérieur, l'honorable Charles A. Dunning, ministre des Finances, l'honorable W. D. Euler, ministre du Commerce, et l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

#### BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement.

#### AJOURNEMENT—TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement de la Chambre. Cependant, me serait-il permis d'informer d'abord mon très honorable ami (M. Bennett) et les autres députés de la chambre que le Gouvernement se propose de réserver la journée de demain à la discussion de l'adresse à présenter à Sa Majesté le Roi Edouard VIII, dans laquelle nous exprimerons à Sa Majesté notre sympathie ainsi que notre fidélité et notre dévouement. Nous aurons aussi à formuler un vœu de condoléance à Sa Majesté la Reine Marie. C'est là tout ce qui est à l'ordre du jour de demain. Les honorables députés savent que le règlement de la Chambre exige un avis de quarante-huit heures dans le cas de toute résolution. Cependant, le règlement existe pour servir les députés, non pas pour les limiter sans raison. Je suis sûr que la Chambre va consentir à permettre que les avis de résolutions soient remis au greffier cet après-midi, afin qu'ils puissent figurer au Feuilleton de demain. Nous nous entendrons pour que les députés reçoivent des copies des résolutions avant le commencement du débat. Je demanderais la suspension en l'occurrence du règlement de la Chambre fixant le délai à observer dans le cas des avis.

Le très hon. M. BENNETT: Le très honorable monsieur ferait peut-être une motion à cet effet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami me suggère de faire une motion dans les formes à cet effet. Je propose donc, appuyé par M. Lapointe, que la Chambre soit saisie demain d'une résolution de sympathie et de loyauté à Sa Majesté le Roi Edouard VIII et d'un vœu de condoléance à l'endroit de Sa Majesté la Reine Marie, et que le règlement n° 45 visant les avis de motions soit suspendu.

(La motion est adoptée.)

(Sur la motion de M. Mackenzie King la séance est levée à quatre heures et vingt minutes de l'après-midi.)

#### VENDREDI 7 février 1936.

La séance est ouverte à trois heures.

#### MORT DU ROI GEORGE V

HUMBLE ADRESSE À SA MAJESTÉ LE ROI EDOUARD VIII—MESSAGE DE CONDOLÉANCE À SA MAJESTÉ LA REINE MARIE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je vais, monsieur l'Orateur, proposer les résolutions dont j'ai donné